

Quand les politiques en viennent aux mots

TRIBUNAL Fabien Robert, 1^{er} adjoint au maire de Bordeaux, a comparu hier pour diffamation à la suite de la plainte déposée par Robert Ménard

Dominiq Richard
d.richard@sudouest.fr

Le 5 mai 2018, invité à Saint-André-de-Cubzac par une association locale qui réunit des élus de droite et d'extrême droite, Robert Ménard est attendu par un comité d'accueil incandescent. Dans une ambiance électrique, le maire de Béziers est bousculé et frappé par un manifestant chauffé à blanc mais pas plus politisé que cela. Hier, trois mois après avoir obtenu dans cette même salle du tribunal de grande instance de Bordeaux la condamnation de son agresseur, l'édile est revenu s'asseoir sur le banc de la partie civile. Face à lui, Fabien Robert, président du Modern Gironde et actuel premier adjoint au maire de Bordeaux, et Aziz Skalli, le référent départemental de la République en marche.

Sale après-midi

Les deux hommes ont été renvoyés en correctionnelle par un juge d'instruction à la suite de la plainte pour diffamation déposée par l' élu. Robert Ménard les tient pour en partie responsables de la sale après-midi passée ce jour-là. Dans la semaine précédant sa venue, ils avaient signé un communiqué de presse dont les termes ont, selon lui, ont mis le feu aux poudres. Dénonçant la politique qu'il conduisait dans sa ville, ils écrivaient notamment : « A choisir Robert Ménard comme effigie, c'est toute une méthode qui est revendiquée : des campagnes visuelles odieuses attachant des femmes à des rails à la création d'une milice jusqu'aux recensements ethniques. »

Ces lignes renvoient à des propos et deux décisions fortement controversés de cet ancien journaliste : l'évocation de statistiques selon lesquelles 64 % des enfants des écoles de la ville seraient censés être de confession musulmane, des affiches publicitaires destinées à pro-



Robert Ménard, hier, au tribunal de Bordeaux. PHOTO FABIEN COTTEREAU

mouvoir le passage du TGV, la création d'une garde citoyenne fondée sur le bénévolat pour lutter contre l'insécurité. Dans les deux derniers cas, la justice a classé sans suite les enquêtes ouvertes pour apologie des violences faites aux femmes et fichage illégal. Le tribunal administratif a en revanche annulé la délibération relative à l'avènement des fameuses « patrouilles » citoyennes. « On est dans la pure diabolisation. On cherche à disqualifier, à salir par des affirmations péremptoires. Aujourd'hui, ce qui prime, c'est le débat entre soi. On exclut celui qui n'est pas d'accord », déplore Valérie Boïsgard, l'un des conseils de Robert Ménard.

Le poids d'un mot

De l'autre côté de la barre, les avocats des deux prévenus dénoncent un procès d'intention. « Ces quelques lignes ne peuvent pas être à l'origine de l'échauffement des esprits, plaide M^e Garay. On est dans un débat politique. » Dans cette arène, si tout n'est pas permis, la parole n'est pas corsetée. « On ne vous a pas attaqué sur votre physique ou votre mental. Ce communiqué ramasse des choses qui ont une réalité. Rien n'a été inventé », poursuit son confrère M^e Daniel Picotin en

conviant les mânes de Chaban-Delmas dans le prétoire. Quand en terre girondine les digues cèdent et que la droite flirte avec l'extrême droite, il est du devoir des centristes de monter au front. « Fabien Robert est ce qu'il se fait de mieux en politique dans le département », s'enflamme même le juriste.

Invité à donner son point de vue par la présidente Caroline Baret, l' élu bordelais confesse sa perplexité. « C'est inquiétant si à la moindre prise de parole, on se retrouve devant vous. » Familier des joutes médiatiques, Robert Ménard est beaucoup plus prolix. Le fondateur de Reporters sans frontières jure, mais est-ce bien vrai, qu'il ne poursuit jamais personne en diffamation. Habilement, il insiste l'un des mots du communiqué litigieux : « milice ». L'avocat d'Aziz Skalli, le référent de la République en Marche, a parlé, à toutes fins utiles de son grand-père membre des milices républicaines espagnoles qui combattaient les franquistes. Mais pour Robert Ménard, c'est un leurre. Qui dit milice dit « organisation paramilitaire, extrême droite et régime de Vichy ». C'est peut-être sur ce mot que se jouera l'issuée de ce procès dont le jugement est attendu le 6 juin prochain.

Un patient sexuellement

BORDEAUX L'homme a baisé sur le front en guise

Le barrage de la langue ? Le tribunal correctionnel de Bordeaux n'a pas cru. Le 29 janvier dernier, un Syrien en exil de 36 ans est venu se faire prescrire une médication pour soulager un mal de dos. Le patient ne parle pas français, la thérapeute ne parle pas arabe. Mais jusqu'alors, la jeune kiné est toujours parvenue à trouver où le trentenaire avait mal puisqu'il lui indiquait, d'un geste de la main, l'endroit douloureux.

Ce jour-là, la professionnelle de santé lui a posé la même question désignant sur son propre dos plusieurs points éventuels. « Il a mis sa main dans mon pantalon et m'a retournée sur la table pour m'en brasser de force », accuse-t-elle, les lèvres tremblantes. « J'ai réussi à m'échapper et j'ai hurlé, hurlé. » Sa collègue a accouru et l'a retrouvée prostrée dans le couloir.

L'agression sexuelle l'a interro-

FAITS DIVERS

HOURTIN

Sortie de route mortelle

Le conducteur d'une camionnette a perdu la vie dans une embardée survenue, hier, à 15 heures, sur la route départementale 205 à Hourtin. Le quadragenaire, demeurant à Saint-Laurent-du-Médoc, a mordu le bas-côté de la chaussée et fait plusieurs tonneaux avant de percuter un arbre qui a été sectionné. Lorsque les secours sont intervenus, il était, hélas, trop tard. Les gendarmes de la communauté de brigades de Lacanau ont procédé aux constatations et ouvert une enquête pour déterminer les causes exactes de ce dramatique accident.

LÈGE-CAP-FERRET

Une maison en feu

Dans la nuit de mercredi à jeudi, peu